

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

SLO

ID : 074-247400773-20180412-DEL_20180412_B4-DE

N° 031/18

Date de convocation 06 avril 2018

Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance **12 avril 2018 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ECONOMIE – VAL DE CHAISE - MARCHE PUBLIC ETUDE
ZONE ACTIVITES**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ
Roland BLAMPEY
Marc LLEDO

Marcel CATTANEO
Jacky GUENAN
Sylviane REY

Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Nicolas BLANCHARD

Philippe PRUD'HOMME
Gérard CHAMPANGE
Hervé BOURNE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

MEMBRES EXCUSES

Paul CARRIER

EXPOSE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière de développement économique et entre autres pour la création et la gestion de zones d'activités.

Il rappelle également que les différents enjeux, la rareté des espaces et le Projet de Territoire montre que le secteur de Val de Chaise représente l'un des derniers espaces possibles pour la conduite d'une politique de développement économique.

Pour mémoire :

- La collectivité a acquis des terrains en zone UE de la zone de Val de Chaise et dans le cadre de sa politique économique elle peut être appelée à étendre ses zones d'activités et se porter acquéreur de terrain si l'occasion vient à se présenter.
- par délibération 97/11 du 16 décembre 2011 le bureau a autorisé à lancer un marché d'étude pour l'aménagement de la zone d'activités de Val de Chaise existante et future.

Monsieur le Vice-Président propose que la CCSLA se fasse aider par la Société Teractem qui propose dans un premier temps d'accompagner la collectivité dans la sélection d'une l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre puis de piloter la mission d'étude.

Il s'agira également de définir un projet d'aménagement global de la zone alliant à la fois du logement, de l'activité économique, et agricole, des équipements et des espaces publics.

Le prestataire aura en charge, la coordination et l'animation des différents intervenants en lien avec la communauté de communes.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprendra entre autres des prestations d'études, de montage et d'élaboration de documents, de suivi, de conseil et de pilotage de l'opération.

L'intervention de la société TERACTION est estimée à 18 000 Euros HT et le montant de l'étude entre 100 000€ et 150 000€.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du bureau de bien vouloir se prononcer et d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation s'y référant et à signer tous les documents nécessaires.

0-0-0-0-0-0-0-0-

Le Bureau après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur les propositions de Monsieur le Vice-président et décide de confier à la société TERACTION l'accompagnement de la collectivité dans la sélection d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre puis de piloter la mission d'étude en vue de l'aménagement de la future zone d'activités dite de Marlens. Il autorise le Président ou son représentant à lancer la consultation s'y référant et à signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Abstention :

0

Contre :

0

Exprimés : 12

Délibération rendue exécutoire le 17 avril 2018

Affichage le 17 avril 2018

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Animation économique
- Budget

Faverges-Seythenex, le 17 avril 2018

POUR COPIE CONFORME

LE PRÉSIDENT,
Michel COUTIN



Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

SLO

ID : 074-247400773-20180412-DEL_20180412_B4-DE